Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le
ID : 062-200069482-20221215-D208_2022-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 15 décembre 2022

L'an 2022 et le 15 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 8 décembre 2022.

Date de la convocation : 8 décembre 2022
Date d'affichage : 8 décembre 2022
Délibération N° 15-12-2022 / N° 208
Etaient présents les membres en exercice : 77

Messieurs Jean-Marie Dufay, Alain Rose, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeysez, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Michel Schulz, Jean-François Haultcoeur, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 17
Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski,Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Arnaud Douchet, Eric Caron.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Hubert Tassencourt suppléé par Chantal de Lamarlière, Alain Traisnel suppléé par Grégory Blandin, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Philippe Vanderbeken suppléé par Christophe Saudmont.
Absents excusés : Denise Tetelin, Xavier Normand

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Lionel Cayet ayant donné procuration à Roland Descamps, Hugues Legoux ayant donné procuration à Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Sébastien Henquenet ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Richard Skowron ayant donné procuration à Michel Seroux, René Pruvost ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Sidonie Duriez ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Nadine Vendeville ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Louis Lambert ayant donné procuration à Guy Vasseur.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le
ID : 062-200069482-20221215-D208_2022-DE

Secrétaire de séance : Patrick Nepveu

Titre de la délibération : Mise en place d'un service de prêt de mallette avec équipements de mesure

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,
Vu la délibération d'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial en date du 16 Décembre 2021,
Vu l'appel à projet « Mise en place de guichets uniques de l'habitat en région Hauts de France » lancé par la Région Hauts de France,
Vu la délibération de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en date du 10 Décembre autorisant le Président à répondre audit appel à projet,
Vu la labellisation de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
Vu la convention financière au titre du déploiement du programme SARE entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois signée le 30 Juin 2022 ,
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs relative au déploiement du programme régional pour l'efficacité énergétique et du programme SARE signée le 14 Mars 2022

Madame la Vice-présidente rappelle aux délégués communautaires que suite au dépôt de notre candidature à l'appel à projet de la Région « Guichet Unique de l'Habitat », la Communauté de Communes a été retenue lauréate.

Être lauréat de cet appel à projet permet à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois d'entrer pleinement dans la thématique de l'Habitat et plus précisément sur le volet amélioration, rénovation énergétique du bâti, parallèlement à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours et au volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 16 Décembre 2021.

Madame la Vice-présidente rappelle qu'afin de faire vivre cet espace de conseil et d'accompagnement, le choix a été fait de se doter d'une ingénierie propre et de procéder à un recrutement. La Conseillère France Rénov' a donc pris ses fonctions au 1er octobre 2021 pour mener à bien cette mission.

Depuis, le Guichet Unique de l'Habitat n'a cessé de se développer et d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation, d'ailleurs, la mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a permis de compléter l'offre de l'intercommunalité en mettant en place des aides aux travaux.

Afin de proposer un service public toujours plus efficient, et comme cela était envisagé dans la candidature à l'appel à projet « Guichets Unique de l'Habitat », la Communauté de Communes souhaite mettre en place des mallettes avec équipements de mesure à destination des ménages (prise de mesure sur l'humidité, la température des murs, de l'eau chaude, analyse des ponts thermiques avec une caméra thermique,…).

L'objectif de cette action est de permettre aux ménages de prendre conscience, de manière autonome de l'état de leur logement. A la restitution du matériel, les données seront analysées avec la Conseillère France Rénov' afin de dégager des pistes d'action.

Aussi, pour mettre en œuvre cette action, il convient de définir les modalités de prêt de cette mallette.

Madame la Vice-présidente fait lecture du projet de convention telle qu'annexée.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le
ID : 062-200069482-20221215-D208_2022-DE

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 7 décembre 2022, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- de valider la convention de prêt de ladite mallette telle que présentée en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/12/2022 et publication ou notification du 22/12/2022